

Le communiqué du Conseil des ministres du jeudi 24 avril 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le jeudi 24 avril 2014, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de son intervention, le Président de la République a adressé à la Communauté chrétienne ses meilleurs vœux, à l'occasion de la célébration de la fête de Pâques, moment de communion, de ferveur religieuse, mais surtout de remerciements et de prières pour un Sénégal de paix et de prospérité.

Au titre de sa communication du jour, le Chef de l'Etat a abordé dans un premier volet, la question des nouvelles perspectives de développement de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, en rapport avec la mise en route des dispositifs de financements émergents de l'économie nationale.

A ce titre, il a rappelé tout l'intérêt qu'il porte, à l'amélioration du système de financement de l'économie. Sous ce rapport, le Président de la République a invité le Gouvernement à traiter cette question en priorité, avec notamment l'opérationnalisation définitive des établissements financiers publics créés, à cet effet (FONSIS, FONGIP, BNDE).

Ces trois instruments nouveaux et complémentaires de financement, sont appelés à devenir de véritables moteurs d'investissements pour accompagner l'expansion des PME/PMI, la relance de la croissance et la promotion de l'emploi.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé au Gouvernement d'intensifier les interventions de la Caisse de Dépôt et de Consignations (CDC) et de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), en vue d'un financement plus efficace des secteurs du logement social et de l'investissement local.

Concernant le vote récent de la loi fixant le capital minimum de la Société à Responsabilité (SARL) à 100 000 FCFA, le Président de la République s'est félicité de l'initiative, avant d'engager le Gouvernement à saisir et à exploiter cette nouvelle opportunité.

En termes de potentialités induites, il a cité entre autres, le développement accru de l'entrepreneuriat, des PME/PMI et de l'auto-emploi, particulièrement dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Artisanat, de la Pêche, du Commerce et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Concluant sur le premier volet de sa communication, le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à préparer un projet de loi de développement des PME et de modernisation de l'économie, qui sera la traduction de la politique de l'Etat envers les PME, qui doivent être positionnées en véritables moteurs de croissance économique et de création d'emplois durables.

Le Président de la République a abordé dans un deuxième point de sa communication, la modernisation et le développement de l'artisanat national.

A ce propos, il a demandé au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du Programme spécial de Développement de l'Artisanat national (PSDA), dans la perspective de placer ce secteur au centre du renouveau industriel et productif du Sénégal.

Dans cet esprit, il a invité le Gouvernement à poursuivre la réhabilitation et l'équipement des zones de développement artisanal (ZODAR), des sites d'exportation et de commercialisation artisanale (SECA), outre la réhabilitation et la construction de villages artisanaux.

Le Chef de l'Etat a, enfin, engagé le Premier ministre à intensifier la mise en œuvre effective du projet du Mobilier national, visant à compter de l'exercice budgétaire 2014, à accorder une forte part de la commande publique à nos artisans, menuisiers et ébénistes.

Evoquant la question de la protection des enfants et de promotion de l'enfance, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'accélérer l'exécution du Projet d'appui à la Modernisation des Daara (PAMOD), financé par la Banque islamique de Développement (BID).

Dans le même ordre d'idées, il a invité le Gouvernement à poursuivre le travail entamé avec les Chefs religieux, les maîtres coraniques, les parents et les partenaires, afin d'assurer la qualité de l'offre éducative et l'amélioration du cadre des daara.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, engagé le Gouvernement à réaliser l'objectif «zéro abri provisoire », à travers l'intensification des constructions scolaires.

Il a aussi préconisé la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de la Stratégie nationale de Promotion de l'Enfant (SNDE), cadre de référence pour l'exécution cohérent des actions de l'Etat dans ce domaine.

Dans sa volonté de promouvoir une société inclusive, basée sur l'équité et l'égalité des chances pour tous les enfants, le Président de la République a informé le Conseil de sa décision d'inviter, le samedi 03 mai 2014, au palais de la République, cent vingt (120) enfants, d'origines sociales diverses et en provenance de toutes les régions du Sénégal.

Cette rencontre symbolique, appelée «Fête des enfants au Palais », placée sous le sceau de l'excellence et de la citoyenneté, rentre dans le cadre du renforcement de l'ancrage dans nos valeurs culturelles, la promotion de valeurs de la République et le raffermissement de la solidarité nationale.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication portant compte-rendu des activités gouvernementales, en mettant l'accent, entre autres, sur :

- la réunion interministérielle consacrée à la relance économique ;
- la réunion technique sur la situation des chantiers de l'Etat ;
- la réunion sur la commande publique.

Sur ce dernier point, le Premier Ministre a indiqué que dans le but d'une dynamisation de l'activité économique, par une injection de flux financiers dans les petites et moyennes entreprises concernées, il a été décidé de mettre en place auprès de certains ministères, un dispositif d'accompagnement pour assurer une plus grande diligence et une efficacité accrue dans les procédures de passation des marchés.

Le Ministre, en charge du Bureau du Suivi opérationnel du Sénégal Emergent (BOS) a fait au Conseil le point sur le processus de mise en place du projet d'appui au suivi et à l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au BOS.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a présenté au Conseil une communication portant sur l'état d'avancement du Programme 300 forages multi villages. Il a, à ce titre, indiqué qu'à ce jour pour 2014, vingt-huit (28) ouvrages de captage ont pu être réalisés (15 forages, 13 prises), soit un taux d'exécution de 38 % sur les prévisions annuelles.

Le Ministre a relevé, en récapitulatif, une exécution globale du Programme ayant permis les réalisations suivantes :

- ouvrages de captage, 100 réalisés ;
- ouvrages de stockage, 80 réalisés ;
- réseaux de conduite, 72 systèmes multi villages réalisés.

Le Ministre de l'Energie a entretenu le Conseil de l'état des réalisations des projets d'électrification rurale. Le Ministre a ainsi révélé que dans une période de trois mois, 12.000 foyers seront raccordés dans la zone nord.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a fait une communication au Conseil, portant sur l'état d'avancement des préparatifs de la prochaine campagne agricole. Concernant la filière arachidière, le Ministre a confirmé la mise à disposition depuis le 22 avril 2014, de l'ensemble des facteurs de production (semences, matériels agricoles, etc.)

Le Ministre a, par ailleurs, souligné qu'une participation décisive de l'Agriculture dans la perspective d'un taux de croissance élevé, nécessite une contribution majeure de la filière riz et de l'horticulture, dans la production agricole globale. Pour le riz spécifiquement, le Ministre a rappelé les objectifs fixés à 900 mille tonnes, contre un peu plus de 400 mille tonnes, produites en 2013.

A la suite, le Chef de l'Etat a repris la parole pour réitérer sa volonté de rendre le pays autosuffisant en riz. Il a félicité le Ministre pour le travail important effectué, en particulier pour la mise en place, dans un délai record, des intrants (semences et engrais) dès la mi-avril.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

♣ Monsieur Ibrahima NDIAYE, Ingénieur de Conception en Génie civil, est nommé Directeur général de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal), en remplacement de Monsieur Oumar SY;

♣ Monsieur Ibrahima NIANE, Ingénieur énergétique, est nommé Directeur de l'Electricité au Ministère de l'Energie;

♣ Madame Oumou Khaïry Diao DIOP, Economiste, est nommée Directeur de la Stratégie et de la Réglementation au Ministère de l'Energie ;

♣ Madame Aminata Ndoye TOURE, Ingénieur géologue, est nommée Directeur des Hydrocarbures au Ministère de l'Energie ;

♣ Madame Aïssatou Alima Sambou THIAM, Economiste, est nommée Inspecteur des Affaires administratives et financières au Ministère de l'Energie ;

♣ Monsieur Amadou NDIAYE, Ingénieur en Génie civil, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Énergie ,